

COMPTE RENDU DES ELUS C.G.T

de la réunion D.P Dauphiné Libéré du 28/09/2007

Etaient présents : Direction :
CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SNJ

- Nous avons demandé -	-Réponses de la Direction -
Coefficient 220 pour M. Bruno FLACHAIRE.	<i>Monsieur FLACHAIRE bénéficiera du coefficient 220 au 01/11/07.</i>
Que la personne faisant les tâches A.M. (maintenance) soit rémunérée pour ces tâches, avec effet rétroactif. De plus, nous demandons que tout le personnel fasse les fonctions.	<i>Actuellement toute les personnes font les fonctions à tour de rôle. Concernant la rémunération à la fonction d'agent de maîtrise, la règle en vigueur ne change pas, la rémunération ne s'applique qu'en cas d'absence d'un agent de maîtrise. La nécessité d'un agent de maîtrise sur la deuxième rotatives ne se pratique que si celle-ci roule un tirage et non en maintenance classique.</i>
Que l'emplacement des miroirs pour la Sitma soit rectifié en coordination avec les utilisateurs.	<i>Après consultation des intéressés il ressort que les miroirs sont bien positionnés.</i>
La solution mise en place par la direction du rideau souple à l'expédition ne peut être que provisoire. Une solution définitive devra être trouvée avant les premiers frimas.	<i>Comme nous l'avons dit lors de la dernière réunion de DP, nous nous étions engagés à trouver une solution provisoire dans l'attente d'une solution plus définitive. 2 alternatives sont étudiées, la pose d'un rideau rapide ou celle d'un rideau d'air chaud.</i>
Les salariés du service expédition demandent trois assis-debout pour les postes de mise en sac.	<i>Nous accédons à cette demande</i>
Que la direction nous dise ce qu'elle compte faire avec le T.V. Magazine + Fémina au service expédition nuit.	<i>Rien de changé, l'accord en vigueur s'applique</i>
Lors d'une absence de dernière minute, que la direction fasse appel à tous les salariés, de façon équitable.	<i>L'encadrement a dû faire face à de nombreux cartons rouges au mois de septembre, il appelle dans la mesure du possible tous les salariés, certains ne répondent jamais, d'autres répondent systématiquement. Comme convenu ensemble, nous ferons désormais appel à des intérimaires, ce qui mettra fin à la polémique et permettra à des personnes en recherche d'emploi de travailler. Cette disposition s'appliquera prioritairement dans tous les services.</i>
Que la direction fasse parvenir le relevé des points de retraite aux salariés qui ne le reçoivent pas.	<i>Les relevés de points sont édités par les caisses de retraite. Soit ils parviennent à l'entreprise et sont distribués dans les jours qui suivent, soit ils sont expédiés directement aux salariés.</i>

Remplacement des fauteuils dans la salle de repos de l'expédition par des chaises.	<i>Nous avons passé commande pour déplacer la salle de repos vers la salle fumeur. A cette occasion nous envisagerons le remplacement des chaises.</i>
Nous demandons le nom de 10 conducteurs Wamac + 13 noms de conducteurs Sitma.	<i>L'accord prévoit 12 personnes au Wamac et 12 au Sitma, actuellement nous avons 9 conducteurs nommés sur les lignes Wamac et 12 nommés sur les Sitma. Compte tenu de la distribution des postes depuis la modernisation nous acceptons de nommer 1 conducteur supplémentaire sur les lignes Sitma (M. Biérix) et 1 conducteur supplémentaire sur les lignes Wamac (M. Thomasset). Toutefois et à titre exceptionnel, nous sommes tombés d'accord pour que ce dernier ne soit pas formé sur les lignes et soit cantonné au quai ou au poste de volant. Les nominations interviendront au 1/10/2007. Le nombre de conducteurs Wamac ne pourra pas dépasser 11 personnes afin de rester dans l'esprit de l'accord à savoir 24 conducteurs wamac et Sitma confondus.</i>
Douches expédition : nous demandons le remplacement des porte-manteaux manquants.	<i>Ce sera fait</i>
Fichiers T.V. Magazine = nous demandons l'assurance de la sauvegarde des fichiers T.V. Mag.	<i>Les fichiers TV Mag sont sauvegardés sur un serveur sécurisé. La semaine dernière l'un des disques a été endommagé, il a fallu un peu de temps au service informatique pour récupérer les fichiers sur le disque de secours.</i>
Photos supplément (compogravure) = quelle est la règle définie pour déclencher la retouche d'une photo ?	<i>Actuellement, lorsqu'un SR décide de faire une correction sous prétexte d'un papier, la photo qui lui est rattachée est remise à disposition du service compogravure (sortie sur l'imprimante) avec le risque que cette photos soit à nouveau traitée puisque rien n'indique qu'elle l'a déjà été. Nous devons trouver une meilleure organisation au niveau des encadrements Compogravure et Mise en page jour.</i>
Que la direction réfléchisse à une compensation salariale ou autre pour les salariés faisant des fonctions supplémentaires (caristes, pontiers, etc...).	<i>Lorsqu'une personne est formée, l'entreprise investit pour donner aux salariés de nouvelles compétences. Quand nous formons du personnel sur le TV Mag ou sur Photoshop, les fonctions des salariés évoluent sans qu'il soit question de compensations financières. Nous refusons donc d'accéder à cette demande.</i>
Qu'une réponse nous soit donnée sur une date de réunion "commission restaurant-distributeur" (question 2 du 31 août 2007).	<i>La commission restaurant se tiendra le mercredi 24 octobre 2007 à 14h avec Codaralp et à 15h avec le gérant du restaurant.</i>
Que la direction fasse un point sur les casques anti-bruit et les lingettes aux rotatives (question 7 du 27 juillet 2007).	<i>Nous allons trouver une solution définitive pour les lingettes qu'il faut actuellement réclamer à l'encadrement.</i>

Nous attendons toujours le projet du protocole d'accord pour les enfants du personnel (question 12 du 27 juillet 2007).	<i>Gérard BRUN vous proposera un document mi-octobre</i>
Quand allez-vous nous donner l'accord signé par la direction sur la prime annuelle (question 24 du 27 juillet 2007).	<i>Le document signé de la Direction vous sera transmis.</i>
Que la direction nous fournisse le nouvel organigramme de la société Dauphiné Libéré.	<i>Document remis ce jour. Un organigramme plus détaillé vous sera transmis.</i>
Qu'une date nous soit donnée pour une négociation salariale annuelle.	<i>Une date vous sera communiquée avant le 31 décembre 2007</i>
Que la direction informe les organisations syndicales et les salariés sur tout changement dans leur travail.	<i>Nous en avons discuté en CE, nous veillerons à être plus transparents lorsque nous faisons évoluer les organisations. Toutefois, nous ne nous en sommes jamais cachés.</i>
Nous demandons une présentation sur le montage du supplément Week-end (forme, style, etc...) service compo jour.	<i>La situation a été clarifié avec les intéressés.</i>
Que la direction fasse appel à une candidature pour un poste par rapport aux besoins de l'entretien général nuit.	<i>Nous rappelons que M. Ubaud n'est à ce jour pas officiellement réintégré de jour. Toutefois, nous acceptons de faire un appel à candidature à l'ensemble des services dans les conditions suivantes : 1/ la personne volontaire devra posséder les compétences requises au poste d'entretien général nuit (qualification ou expérience significative comme électro technicien). Une formation complémentaire pourra être envisagée pour remettre la personne à niveau. 2/ En aucun cas le passage du salarié au service entretien général nuit ne devra engendrer un sous-effectif dans son service d'origine. La personne volontaire devra donc venir d'un service actuellement en sureffectif par rapport à l'accord de 2004.</i>

Questions - CFDT - CFTC: 9
- CGC : Néant
- FO : 5

Prochaine réunion le 26 octobre 2007. Pour vos questions, contacter vos élus CGT

SECTEUR COMMUNICATION CGT